



COMPTE-RENDU DU 9^e COPIL

DU PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS DE LA RANCE (PGSR)

Objet : COPIL du 21 juin 2023

1. Introduction par le préfet de région

M. le préfet de région remercie M. Arnaud Lécuyer, président de Dinan Agglomération, pour son accueil ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence à ce COPIL. Il rappelle que l'enjeu de cette réunion est de faire un point précis de la préparation du plan pérenne.

M. Daniel Cueff, vice-président du conseil régional, indique qu'il suivra dorénavant ce dossier pour le conseil régional. Conscient de la problématique d'envasement sur l'estuaire et des difficultés de financement, il précise qu'il sera très à l'écoute des échanges, afin d'adopter les positions les plus adaptées à ce dossier. Il y a un changement de position de la Région, celle-là sera précisée rapidement.

M. Jean-Malo Cornée, président de l'EPTB, espère que les participants au COPIL apprécieront le travail réalisé par son équipe et les élus du territoire sur ce dossier complexe.

M. Jean-Paul Gainche, Maire de Langrolay-sur-Rance souhaite exprimer la position du collectif des maires des bords de Rance. Il fait part de leur déception quant à la dureté du dernier comité de pilotage. Il regrette la durée limitée prévue pour cette réunion alors que les précédents comités duraient jusqu'à quatre heures. Le texte lu en séance est annexé au présent compte-rendu.

2. Bilan des actions des opérations et actions de valorisation en cours et à venir, par l'EPTB (cf. diaporama)

Mme Valérie Foussard, coordinatrice du PGSR à l'EPTB, présente un bilan de l'opération de dragage du Chêne Vert, qui s'est déroulée à Plouër-sur-Rance. 17 200 m³ de sédiments ont été redistribués devant le barrage entre le 13 mars et le 5 avril 2023, pour un coût de 1 164 802 € (maîtrise d'œuvre, études et suivis inclus), soit 67,8 €/m³.

Un travail de synthèse sur les filières de valorisation des sédiments de dragage, dans le cadre du projet européen SURICATES, est présenté. Celui-ci comprend plusieurs étapes s'échelonnant jusqu'en décembre 2023 : recensement des filières, évaluation de la faisabilité avec les sédiments marins de l'estuaire de la Rance, priorisation des filières potentielles en vue de leur développement durant le plan de gestion pérenne, identification des partenariats potentiels pour développer les filières (entreprises, collectivités...). Des essais sont en cours de réalisation sur le territoire (restauration de sols, amendement agricole, construction de muret

en béton et merlon à la Hisse, sous-couche routière pour une piste cyclable sur le territoire de Dinan Agglomération). Une étude de faisabilité sur la valorisation des sédiments de dragage en terre crue (développement de process et de formulations pour des briques, blocs, plaques, panneaux, hourdis, etc.) est également menée par l'entreprise Sédimenterre, avec pour objectif de proposer une stratégie pour une industrialisation dans une optique d'économie circulaire.

Des exemples de démarches menées sur d'autres territoires, pour initier ou développer une filière de valorisation, sont présentés : Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) et Engagement pour la Croissance Verte (ECV).

M. le préfet de région souligne que la preuve est faite que l'on avance sur les aspects de la valorisation : des perspectives sont tracées pour l'avenir.

3. Point sur le fonctionnement du système Rance et conséquences sur les leviers d'action, par M. Pierre Le Hir (cf. diaporama)

M. Pierre Le Hir, président du conseil scientifique, présente une actualisation de certains messages du conseil scientifique, avec notamment :

- Analyse de l'évolution morphologique de l'estuaire : une sédimentation dominante partout, intense en amont, des herbues stables ou en érosion, une érosion d'estran (élévation 7-10 mCM) ;

- Evolution des sédiments à l'amont : une sédimentation soudaine après la construction du barrage qui a pu être provoquée par le rehaussement du barrage de Lyvet (empêchement de la propagation de la marée plus amont. Avant, les dépôts amont de l'estuaire se produisaient plus en amont).

- Campagne de carottages 2022 et mesure de taux de sédimentation : Confirmation des observations sur les différentiels bathymétriques sauf pour deux carottages (les doutes seront levés avec l'exploitation de la bathymétrie 2023).

S'agissant des leviers proposés par le conseil scientifique, les observations indiquent une poursuite actuelle de la sédimentation, le conseil scientifique recommandant d'intervenir pour limiter au maximum les apports futurs :

- Levier n° 3 (maintien du piège du Lyvet et gestion de la sédimentation amont) : optimiser l'ICPE de la Hisse.

- Levier n° 4 (réaliser des extractions localisées de vase pour maintenir certains usages et à finalité patrimoniale) : sélection des opérations locales selon des critères d'efficacité, de réponse à des enjeux.

- Levier n° 5 (envisager une extraction massive) : *a priori* peu efficace tant qu'on ne réduit pas les entrées nettes de sédiments en s'appuyant sur les leviers n° 1 et n° 2.

Le conseil scientifique recommande qu'une version provisoire du plan de gestion des sédiments fasse l'objet d'une large concertation publique, ajustée à l'état d'avancement du document mis en débat (sollicitation à partir du vivier de la CNDP qui pourrait être garant de la concertation).

À coût et efficacité comparables, il vaut mieux privilégier une réduction de la sédimentation à une opération de dragage, pour des raisons environnementales.

4. Actualisation du calendrier de travail d'EDF, du Conseil Scientifique et de l'EPTB, par EDF (cf. diaporama)

M. Florian Boucard, délégué territorial Bretagne Normandie à EDF, présente le calendrier de travail relatif à la modélisation hydrosédimentaire de l'estuaire de la Rance.

La validation du modèle ayant pris du retard (prestation confiée à un bureau d'étude, réunions de calage ayant révélé des besoins d'ajustements), l'outil devrait être exploitable à

compter du mois de juillet 2023. La phase d'exploitation des tests pourra ensuite être lancée et l'évaluation de l'efficacité sédimentaire d'un fonctionnement alternatif de l'usine marémotrice et des pertes énergétiques occasionnées pourront être mises en place entre le second semestre 2023 et le premier semestre 2024.

La bathymétrie réalisée en 2023, prise en charge par EDF, fait apparaître, avec un seuil d'incertitude de l'ordre de +/- 15 cm, un stockage annuel pouvant être estimé entre 50 000 et 140 000 m³ par an.

5. Les orientations du plan de gestion pérenne, par l'EPTB (cf. diaporama)

M. Jean-Malo Cornée remercie les membres du groupe de travail qui ont contribué à la définition des orientations du plan pérenne. Il indique que ce sont les leviers n° 4 (réaliser des extractions localisées de vase pour maintenir certains usages et à finalité patrimoniale) et n° 5 (envisager une extraction massive de vase) qui ont été jugés prioritaires, à l'inverse des préconisations du conseil scientifique:

S'agissant de la concertation publique (CNDP) proposée par le conseil scientifique, M. Cornée précise que la mise en œuvre du plan fait déjà appel à de nombreux acteurs et structures. Il rappelle également que le plan pérenne doit être rédigé pour la fin de l'année 2023 et que l'attente de résultats est forte sur le territoire.

Mme Valérie Foussard expose les principaux éléments validés par le groupe travail (11 réunions réalisées entre juillet 2022 et juin 2023) en vue de proposer un plan sur la période 2024 à 2028.

Les zones ont été priorisées en considérant l'enjeu de navigation et de patrimoine (protection de sites naturels ou autre). L'ensemble des opérations projetées permettraient de draguer un volume estimé à 310 à 320 000 m³ de sédiments.

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour la planification des opérations : couplage des chantiers en fonction de leur localisation, volumes à gérer, modalités de gestion à privilégier (hydraulique ou mécanique / stockage à terre ou redistribution vers la mer), selon l'échéancier suivant :

Années	Volumes provisoires (m3)	Sites concernés	Modalités
2024/2025	100 000	Piège du Lyvet Elargissement du chenal en zone amont	Hydraulique / stockage La Hisse
2025/2026	60 000	Mordreuc 1 (redynamisation) Chenal d'accès au port Plouër Accès chantiers Grand Val et Tanet - Port Minic Accès port de La Richardais	Hydraulique / stockage Plouër + redistribution devant le barrage
2026/2027	50 à 60 000	Mordreuc 2 (secteur mouillage) Accès cale Plouër	Mécanique / redistribution devant le barrage
2027/2028	100 000	Piège du Lyvet Banquette rive gauche Morgrève Moulin du Prat	Hydraulique / stockage La Hisse et Plouër
TOTAL	310 000 à 320 000 m³		

Sur toute la période, le coût de ces opérations est estimé à 10,8 M€ (hors fonctionnement EPTB). Les coûts de fonctionnement pour l'EPTB Rance Frémur sur la période 2024-2028, sont, pour part, estimés à 1,4 M€.

M. Jean-Malo Cornée précise que, pour l'actuel plan de gestion expérimental, les coûts de fonctionnement de l'EPTB n'avaient pas été initialement intégrés. Pour assurer l'ensemble de

ces missions, l'EPTB estime que 4,7 ETP doivent être mobilisés, ce qui correspond à l'effectif actuel mobilisé pour le plan de gestion expérimental.

Il rappelle qu'il nous faut présenter un plan de gestion pour la fin de l'année et que c'est l'EPTB qui définit le plan. Il salue la présentation qui avait été faite au précédent COPIL par M. Henri Thébault ainsi que la collégialité du travail du groupe qui prépare le plan de gestion.

M. le préfet de région souligne la grande qualité des actions mises en œuvre et leur présentation.

6. Perspectives de financement du plan pérenne de gestion des sédiments de la Rance, par la DRFiP (cf. diaporama)

M. Xavier Levesque, responsable de la MRCDP à la DRFiP de Bretagne, présente les éléments de conclusion du rapport sur les perspectives de financement du plan pérenne de gestion des sédiments de la Rance. Celui-ci apporte des propositions de rééquilibrage de la fiscalité locale et identifie de nouvelles sources de financement (hausse de la taxe GEMAPI par les EPCI ; révision du cahier des charges d'exploitation de l'UMR au travers d'un avenant à la convention justifiée par la forte diminution des impôts locaux auxquels EDF est soumis ; contributions complémentaires des Départements et de la Région, ainsi que des communes en bords de rance, basées sur les produits fiscaux versés par EDF et en fonction du mètre linéaire de berge).

7. Débats

S'agissant des possibilités de financement par réinvestissement des impôts locaux, **M. Gilles Lurton**, président de Saint-Malo Agglomération, rappelle que les collectivités financent déjà des opérations avec des investissements locaux.

M. Pascal Guichard, président de la communauté de communes Côte d'Émeraude, indique que l'on ne voit pas les recettes de l'État liées aux revenus générés par le barrage. Il demande quels ont été les investissements de l'État sur la problématique de sédimentation entre 1957 et aujourd'hui. Ceux-ci ne figurent pas dans la présentation.

Mme Sophie Duquenne Payne, de Rance Environnement, rejoint les avis exprimés par les maires en début de réunion et regrette que la définition des orientations du plan pérenne n'aient pas fait l'objet d'une concertation.

M. Didier Giffrein, vice-président de CŒUR Émeraude, indique que la valorisation agricole reste une filière incontournable (intérêt agronomique, usage à 100 % des sédiments exploités) et qu'il est peut-être nécessaire d'aller plus loin sur ce thème. Sur les financements, il rappelle qu'EDF valorise la production hydraulique de l'UMR aux prix du marché (comme le rappelle également le rapport interministériel de 2017), sur la base des prix de l'électricité qui n'ont cessé d'évoluer à la hausse depuis début 2021. Il demande s'il est possible de disposer d'une actualisation du résultat d'exploitation de l'usine marémotrice.

M. David Boixière, président du Collectif des maires des bords de Rance, rappelle toute l'importance des échanges et du temps qui doit leur être accordé. Il indique que les élus attendaient beaucoup du rapport de 2017 et souhaitaient que le plan pérenne s'échelonne jusqu'en 2043, date de fin de la concession. Il rappelle que le code de l'énergie considère dorénavant l'énergie marémotrice comme énergie renouvelable, ce qui devrait entraîner la mise en place d'une tarification verte. Sans ce dispositif, les capacités de financement ne pourront être à la hauteur des ambitions affichées dans les orientations du plan pérenne. La tarification verte ne peut se limiter à réduire la pollution en réduisant les volumes entrants. Il considère par ailleurs que les obligations du concessionnaire au sujet du maintien de la

navigation ne sont pas respectées. Il s'inquiète du devenir du plan pérenne et demande à l'EPTB de rester ambitieux sur les volumes à traiter, une moyenne de 60 000 m³/an étant loin des 200 000 m³/an souhaités. Il s'oppose à la proposition du conseil scientifique consistant à créer un organisme de consultation.

M. Pierre Le Hir exprime ses craintes au sujet des orientations du plan pérenne qui privilégient les extractions, au détriment des mesures d'évitement de la sédimentation, qui ne sont pas intégrées dans les estimations financières. Il estime que pour mettre en place l'ensemble des leviers, le coût serait doublé.

M. le sous-préfet de Dinan indique que le groupe de travail a priorisé les leviers n° 4 et n° 5 dès lors qu'il ne disposait pas des effets des leviers n° 1 et n° 2.

M. Pierre Le Hir précise qu'il faut attendre six mois à un an pour avoir des réponses claires à ce sujet. Cela fait cinq années que le conseil scientifique y travaille avec beaucoup d'énergie. D'un point de vue environnemental, il estime que c'est une priorité de voir comment réduire la sédimentation annuelle, qui est de 50 000 à 140 000 m³ par an.

M. Bernard Goguel, représentant de l'association Bretagne Vivante, salue l'arrivée de la bathymétrie 2023 qui apporte des éléments essentiels à la compréhension de l'estuaire. Il estime qu'au regard des investissements portés au modèle hydrosédimentaire, il est préférable d'attendre quelques mois supplémentaires. Il demande s'il est possible de renouveler l'exercice de communication publique qui avait été mené par le conseil scientifique, le 1^{er} avril 2022.

M. Didier Giffrein évoque le contrat de baie et des excédents de 1 million de m³.

Mme Suzanne Lebreton, vice-présidente à Dinan Agglomération, indique que tout le monde souhaite un plan ambitieux mais que son financement nécessitera de nouvelles recettes. S'agissant de la taxe GEMAPI, celle-ci est mise en place à Dinan Agglomération et finance déjà des actions spécifiques. Elle rappelle que Dinan Agglomération est contributeur du plan de gestion expérimental mais ne bénéficie pas des retombées fiscales du barrage.

M. David Boixière rappelle que le contrat de baie prévoyait 1,2 million de m³ et que la fiscalité des mouillages vient d'augmenter de 13% (AOT).

M. Pierre Le Hir souligne que nous avons appris et compris beaucoup de choses, que les estimations précédentes se révèlent bonnes mais étaient faites avec des moyens bricolés, aboutissant aux mêmes résultats presque par hasard. Le constat d'un bilan général plutôt en érosion constitue une forte surprise. Nous devons raisonner sur ce qui nous préoccupe, sur de la sédimentation avérée. En matière d'argent public, est-il raisonnable de dépenser autant d'argent pour les usagers de la plaisance, essentiellement ?

Mme Sophie Duquenne Payne évoque les possibilités d'introduction de nouvelles normes dans le cahier des charges du concessionnaire (si les modifications apportées ne sont pas substantielles).

M. Xavier Levesque indique que, depuis 2016, existe un nouveau modèle de cahier des charges pour les ouvrages hydroélectriques avec des obligations de gestion et de suivi de tous les dépôts sédimentaires. Est-ce une modification substantielle ?

M. Didier Giffrein s'étonne de l'érosion évoquée par le conseil scientifique.

M. Pascal Guichard rappelle que l'État a souhaité que plusieurs collectivités rentrent dans le dispositif relatif au recul du trait de côte, sans proposition de financement, ces mesures

seront largement financées par la taxe GEMAPI. Celle-ci sera donc verrouillée et inutilisable pour le plan de gestion.

M. Daniel Cueff salue l'expertise scientifique et le sens du dialogue au sein de ce COPIL, où l'approche réaliste domine et donne envie d'approfondir le sujet et d'agir. Il y a un vrai sujet de financement. Il rappelle que la Bretagne est en recherche de nouveaux matériaux pour se substituer au béton, énergivore et polluant. Sur la valorisation, il faut objectiver les choses sans faire de rêve inconsidéré. Il partage le regard des élus sur l'usage de la GEMAPI. Il indique qu'il est certainement possible de trouver des solutions et l'évoquera auprès du Président du Conseil Régional.

M. le préfet de région se dit impressionné par la quantité et la qualité du travail réalisé depuis décembre dernier.

Sur la valorisation, il observe que des progrès sensibles ont été réalisés, à confronter avec la réalité. Il s'agit de voir comment la mise en place de ces filières permettra de contribuer au financement du plan pérenne.

Il précise que **le plan pérenne doit être ambitieux, réaliste et financé.**

S'agissant du modèle hydrosédimentaire et du calendrier, il indique que nous allons donc patienter et attendre les résultats en 2024.

La première période du plan pérenne, de 2024 à 2028, doit être maintenant précise dans ses éléments techniques et financiers tandis que l'équipe de l'EPTB continuera à solliciter l'ensemble des ressources locales.

Sans soumettre le plan pérenne à un débat public, il conviendra d'ajouter une dimension relative à la communication renforcée, sur le modèle du séminaire organisé en 2022 par le conseil scientifique.

Sur la question du financement, la DRFiP va intégrer, à son rapport, les éléments évoqués en COPIL.

En rappelant sa contribution à hauteur de 1,25 M€ au financement du plan expérimental (engagement initial de 0,7 M€), l'État apportera sa part au plan pérenne mais ne pourra le financer seul.

Le prochain COPIL se tiendra fin décembre afin de valider le projet de plan pour la période 2024 à 2028.

Un comité régional des financeurs potentiels se réunira en septembre.

Le conseil scientifique sera maintenu et renouvelé dans sa composition après consultation des partenaires.

L'EPTB est en responsabilité de la rédaction du plan. Il faut le financer avec des effectifs sur le moyen terme à hauteur de cinq ETP.

Nous disposons maintenant des bases, sur les plans technique et financier, pour en assurer la rédaction.

Comme le président Cueff, il se montre très confiant dans notre capacité à définir un plan pour la fin de l'année, même s'il n'est pas stabilisé. Ce dernier sera adapté en tenant compte des résultats du conseil scientifique sur le modèle hydrosédimentaire.

Il remercie les participants pour leurs contributions et la force de conviction qu'ils défendent les uns et les autres.

Le Préfet de Région Bretagne



EMMANUEL BERTHIER

Liste des participants

Présidence

BERTHIER Emmanuel Préfet de Région Bretagne

Personnes présentes

CUEFF Daniel Vice-Président Mer et littoral au Conseil Régional de Bretagne
ROUVÉ Stéphane Préfet des Côtes d'Armor
MUSSET Bernard Sous-Préfet de Dinan
BRUGNOT Philippe Sous-Préfet de Saint-Malo
PÉRIARD Arnaud Chargé de mission mer au SGAR
CHATREAUX Julien Chargé de mission Rance à la sous-préfecture de Dinan
GUEGUEN Alain Responsable pôle relations aux collectivités et ingénierie territoriale à la sous-préfecture de Saint-Malo

YERLES Catherine Directrice de l'Environnement au Conseil Régional de Bretagne
MESLAY Solenn Vice-Présidente du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor
LEBRETON Suzanne Vice-Présidente à Dinan Agglomération
LURTON Gilles Président de Saint-Malo Agglomération
PONCET David Responsable GEMAPI à Saint-Malo Agglomération
GUICHARD Pascal Président de la communauté de communes Côte d'Émeraude
LECHIEN Didier Président de CŒUR Émeraude
GIFFRAIN Didier Vice-Président de CŒUR Émeraude
CORNÉE Jean-Malo Président de l'EPTB – Rance, Frémur, Baie de Beausais
LEGEAY Anne Directrice de l'EPTB Rance, Frémur, Baie de Beausais
FOUSSARD Valérie Coordinatrice du PGSR à l'EPTB Rance, Frémur, Baie de Beausais
LE HIR Pierre Président du conseil scientifique du plan de gestion des sédiments de la Rance

BERTON Jean-Philippe Délégué Régional Bretagne – EDF
BOUCARD Florian Délégué Territorial Bretagne Normandie– EDF
BOIXIERE David Président du Collectif des maires des bords de Rance
BRIAND Jean-Pierre Maire de Saint-Suliac
Membre du collectif des maires des bords de Rance

GAINCHE Jean-Paul Maire de Langrolay sur Rance
Membre du collectif des maires des bords de Rance

RICHEUX Jean-François Maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet
MALGLAIVE François Président de la fédération des associations et des usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur

MORDREL Jean-François Rance Environnement – Conseiller d'administration
JALLOT Guillaume Rance Environnement – Conseiller d'administration
DUQUENNE PAYNE Rance Environnement – Commission juridique
Sophie
GOGUEL Bernard Représentant de l'association Bretagne Vivante
MARTIN Jean-Loup Conseiller scientifique au Syndicat de préfiguration PNR Rance Côte d'Émeraude

LE MENTEC Arnaud

Directeur adjoint des territoires et de la mer – délégué à la Mer et
au Littoral d'Ille-et-Vilaine

LEVESQUE Xavier

Responsable de la MRCDP à la DRFiP de Bretagne

ORVEILLON Philippe

Président du Comité de pêche 35

THEBAULT Audrey

Comité de pêche 22 – chargée de mission

QUERRIEN Laurence

Vice Présidente du comité régional conchyliculture Bretagne
Nord

INTERVENTION EN AMONT DU COPIL

Monsieur Le Préfet,

Au nom de l'association du Collectif des maires, nous souhaitons avant de démarrer ce comité de pilotage revenir sur le précédent COPIL qui s'est tenu le 9 décembre dernier. Nous avons adressé une note afin qu'elle apparaisse dans le compte-rendu mais cela n'a pas été le cas. Aussi, il nous semble important de vous rappeler en préambule, Monsieur le Préfet, ce que précisait cette note :

« Les élus représentant l'association des 16 maires de l'estuaire maritime ont regretté l'intervention tardive, en toute fin de réunion, de M. le Préfet qui s'apparentait à une conclusion et ne laissait plus de temps aux échanges. Les élus ont été vivement interpellé par cette conclusion qui remet en cause l'approche normale d'un projet notamment tel qu'étudié par le Groupe de Travail Plan de Gestion Pérenne. Ce, d'autant plus, que M. Le Préfet n'a pas manqué de rappeler qu'une proposition de plan était demandée pour la fin d'année 2023. »

Pour ce qui est du COPIL de ce jour, au regard de l'ordre du jour, de la présentation qui nous a été adressé tardivement et des contraintes horaires qui nous sont imposées (2 heures contre plus de 4 lors du précédent COPIL), nous comprenons que le temps de parole sera excessivement limité. Nous jugeons donc essentiel de rappeler les raisons de notre présence en tant qu'élus représentant une population exaspérée par un dossier que l'État fait traîner depuis trop d'années.

Tout d'abord rappeler la conclusion de la lettre de mission des inspecteurs qui précisait en 2016, je cite : « La mission estime que l'extension du phénomène d'envasement de l'estuaire de la Rance a atteint aujourd'hui un niveau tel qu'il convient de réduire au maximum les dépôts, voire de mettre un terme à la progression des volumes de sédiments qui continuent à se déposer. »

Les rapporteurs ajoutaient : « La période de mi-2018 à mi-2023 permettrait alors de réaliser ce programme expérimental de cinq ans, nécessaire pour aboutir à une gestion plus durable de l'estuaire entre 2024 et la fin de la concession.»

C'est dans cet objectif clair que les élus que nous représentons se sont associés de manière constructive en participant aux nombreuses instances et notamment au Groupe de Travail spécifiquement mis en place sous la direction de M. le Sous-Préfet de Dinan que nous remercions pour son implication réelle dans ce dossier.

Ce Groupe de Travail a permis de définir un objectif de volume visant à stopper l'apport annuel, conformément à la demande des rapporteurs, et à réduire le stock accumulé depuis 1957. Cet objectif a été validé à 200 000 m³ annuels.

Lors de notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 octobre 2022, les élus des 16 communes ont confirmé leurs attentes de voir aboutir un véritable plan pérenne à l'issue du plan expérimental. Ils ont également validé cette proposition de volume et réaffirmé la demande de reconnaissance de la production électrique de l'usine marémotrice en « énergie verte ». Pour rappel, le 28 octobre, après plusieurs relances nous attendions toujours la réponse du Ministère à notre courrier adressé 8 mois plus tôt. Enfin, il est utile de rappeler que cette demande était également formulée de manière très précise par les rapporteurs en page 55 de leur rapport, je cite :

«L'usine marémotrice étant classée comme un barrage hydro-électrique ne s'inscrit pas pour le moment comme une installation de production d'énergie marine renouvelable (EMR), pouvant bénéficier d'un tarif d'achat de l'électricité assurant à l'exploitant un complément de rémunération. Par conséquent la mission considère qu'il devient nécessaire de réexaminer la situation juridique de l'usine marémotrice en essayant de la rattacher à la filière des énergies marines renouvelables.»

En tant qu'élus responsables et soumis au quotidien à la contrainte budgétaire, nous avons toujours été convaincus que le sujet du financement durable des actions ne pouvait être dissocié de la mise en place d'un plan pérenne. Nous sommes même convaincus, et toujours en phase avec les rapporteurs, que ce sujet est incontournable et conditionne l'avenir de cet outil de production d'énergie renouvelable. Avec nos parlementaires, nous avons cherché à trouver des solutions qui sont réfutés par le Ministère sans réelle argumentation, avec un Ministre qui ne semble absolument pas informé.

De la part de l'État qui a mis en place cet outil de production d'énergie renouvelable et qui refuse d'en assumer les conséquences avec son concessionnaire, ce refus est inacceptable pour les populations riveraines. Cela explique, en partie, qu'il ne soit déjà pour vous plus question d'un projet de plan pérenne mais d'un nouveau plan de 5 ans qui ne correspond ni à la demande des rapporteurs ni aux enjeux du territoire que nous défendons.

Nous le regrettons et vous informerons de la suite que nous entendons donner à notre action en conclusion de ce COPIL.

INTERVENTION EN FIN DE CONCLUSION

En 2017, les conclusions du rapport commandé par les Ministères de l'Environnement et Ministère de l'Économie apportaient enfin un peu d'optimisme aux élus et population de l'estuaire maritime de la Rance.

L'État reconnaissait à la fois la sédimentation de l'estuaire et la responsabilité directe de l'Usine Marémotrice. Les rapporteurs souhaitaient alors la mise en place d'un plan pérenne et durable jusqu'à 2043.

La modification du Code de l'énergie entrée en vigueur au 1er juillet 2021 mentionne désormais l'énergie marémotrice parmi les sources d'énergies renouvelables. Cela constitue un élément favorable supplémentaire qui ouvre la voie à une possible tarification verte à l'instar de ce qui est réalisé pour toute production d'énergie renouvelable.

> Nous approuvons la demande du CS d'obtenir la tarification verte pour compenser le manque à gagner de EDF (levier 1 du CS = mode de fonctionnement alternatif du barrage) mais ce financement, que l'on exige depuis longtemps, ne peut se limiter à seulement la réduction de l'apport. Cela reviendrait à subventionner le responsable (pollueur) pour limiter sa pollution sans prendre en compte le reste des apports entrants et le stock accumulé.

> Notre demande de rattachement de l'UMR aux énergies marines renouvelables est une évidence. Le refus de l'État est incompréhensible et inacceptable pour des populations qui subissent déjà les désagréments.

Nous ne nions pas l'intérêt d'une production d'ENR, c'est pour cela que nous avons été constructifs dans nos propositions et que nous avons toujours lié Plan Pérenne et Financement par ce biais.

En résumé : l'État doit assumer la concession qu'il a mis en place et porter l'entière responsabilité des conséquences avec son concessionnaire.

Nous entendons poursuivre nos démarches avec nos parlementaires en ce sens pour obtenir la tarification verte.

Car nous doutons des sources de financements présentés ce jour (fiscalité du barrage versé aux collectivités locales, taxe GEMAPI...) puissent être mobilisés...

Disons le clairement : ce qui revient à dire : PAS DE FINANCEMENT (Région, départements et EPCI ont déjà exprimés leurs positions...) = Aucune action financée = Aucun plan...

Cela n'est évidemment absolument pas envisageable

> Nous actons le volume annuel consolidé avec la bathymétrie 2023 réalisé par EDF qui confirme un volume d'apport annuel de 120 000 à 140 000 m³.

Au-delà des bathymétries, nous relevons que les carottages prouvent l'évolution du substrat, de sableux avant à vaseux après barrage.

Cela justifie la pertinence de notre objectif de 200 000 m³ /an (120 000 apport annuel + 80 000 stock) dans le cadre d'un vrai plan pérenne

> Nous demandons donc à l'EPTB d'être ambitieux dans sa proposition de Plan on ne peut se limiter aux 60 000 m³ alors que plus du double rentre chaque année sans parler du stock antérieur

Nous souhaitons la prise en compte les obligations du concessionnaire (article 16 rappelé ce jour par la DGFIP!) en matière de navigabilité

Et là dessus nous demandons à l'état de faire appliquer le contrat de concessionnaire que ce soit pour garantir un vrai chenal de navigation et les accès aux cales !

Enfin, concernant la concertation avec les acteurs locaux proposé par le CS – nous sommes en accord total avec le pdt de l'EPTB (Jean-Malo a exprimé son intention de prendre cela comme un simple conseil et non une obligation lors de la réunion)

Nous considérons que les maires, élus et associations sont largement impliqués et représentent avec pertinence les acteurs locaux. Inutile de créer une nouvelle strate de consultation alors que le dossier n'avance déjà pas...

Au niveau de l'association des Maires

Nous remercions M. le Sous-Préfet de Dinan pour son implication qui nous permet de croire encore à la possible réalisation d'un Plan...

et Nous confirmons notre attente de Plan pérenne sur la base d'un objectif de 200 000 m³ annuel. C'est ce que nous souhaitons pouvoir présenter lors de notre prochaine assemblée générale conformément aux attentes des maires et d'une population exaspérée qui ne comprendrait qu'un plan expérimental de cette envergure n'aboutisse pas au plan pérenne promis.